

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R. 610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par Monsieur PIERRON Jérôme, représentant la société COREN LIMOUSIN domiciliée au n°21, Rue Claude Henri Gorceix, - 87000 LIMOGES, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer un échafaudage au n°13, Rue Hyacinthe Montaudon afin de réaliser des travaux de ravalement de façade pour le compte de la SCI MANAN, et de réglementer le stationnement du lundi 16 avril 2018 à 8 h 00 au samedi 12 mai 2018 à 18 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée du chantier, un échafaudage sera placé devant le n°13, Rue Hyacinthe Montaudon du lundi 16 avril 2018 à 8 h 00 au samedi 12 mai 2018 à 18 h 00, et le stationnement sur les 2 places de parking sises en face le n°13, Rue Hyacinthe Montaudon sera interdit sauf pour les véhicules du chantier. La circulation piétonne s'effectuera sur le trottoir de l'autre côté de la route.
- Article 3 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise effectuant les travaux et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** L'entreprise devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que ce chantier pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le neuf avril deux mille dix-huit.

Destinataires :

- Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Souterraine,
- Monsieur PIERRON Jérôme.

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s).....

Et par suppléance

Le.....ème adjoint

Etienne LESEUNE



Le Maire,

Jean-François MUGUAY